



Grenoble Escalade
Montagne Ski Alpinisme
www.gemsa.fr

ECOLE D'ESCALADE TERRAIN D'AVENTURE

FICHE TECHNIQUE 2019
Module « **Progression Printemps TA** »

1 OBJET DU MODULE

Vous avez plus de 18 ans, Vous avez acquis une certaine aisance en voie équipée (niveau 5b/5c) et vous maîtrisez les techniques de base du terrain d'aventure.

Vous souhaitez en savoir davantage sur le matériel spécifique, et apprendre à poser vous-même ce matériel dans des voies de plusieurs longueurs.

Vous voulez être bien conseillé.

Vous pourrez en suite faire le stage terrain d'aventure, où vous mettrez en pratique vos connaissances et vous poserez vous-même vos protections en grandes voies, sous la surveillance de l'encadrant.

2 SÉANCES/LIEU /ÉQUIPEMENT

La séance se déroule en grande voie en périphérie de Grenoble, en partie théorique et pratique.

L'objectif en fin de module est d'obtenir un niveau 5b en TA. Vous pourrez ensuite suivre le module « école d'escalade Progression terrain d'aventure Printemps TA ».

Un module de 3 journées vous est proposé les : Di 07 + Sa13 + Di14 Avril 2019 (Vercors, Chartreuse, Belledonne ou autres en fonction des conditions météo).

Matériel individuel à apporter :

- Casque.
- Baudrier + longe.
- Chaussons d'escalade.
- Matériel d'assurance.
- Corde à double.

3 INSCRIPTIONS/TARIF

Inscriptions et renseignements : escalade-sportive@gemsa.fr avant le 07 mars 2019.

Les demandes des retardataires seront prises en compte dans la mesure des places disponibles.

Il faut être adhérent GEMSA et avoir souscrit une assurance.

Contribution : 180 € le module de 3 jours, à payer à l'inscription (dont 60 € d'arrhes). Les arrhes, par définition, sont non-remboursables.

Paiement :

- Carte bancaire : [Paiement CB](#)
- Virement : demandez le RIB, indiquez sur l'ordre de virement la référence du stage « **EDV17** »
- Chèque : les chèques sont à libeller à l'ordre de GEMSA, noter au dos la référence du stage « **EDV17** »

En cas de désistement :

1. Jusqu'à la date limite d'inscription figurant sur la fiche technique, le solde fera l'objet d'un avoir sur fourniture d'un certificat médical.
2. Après la date limite d'inscription, le solde n'est pas remboursable. Si un remplaçant effectue l'intégralité du stage, le solde fera l'objet d'un avoir.

Le solde est encaissable une semaine avant la date de début du stage.

Transport/Hébergement :

A charge des participants. Transport assuré par véhicules personnels. Frais partagés sur la base de 0,30 €/km jusqu'à 300 km, et 0,25 euro au-delà.

Hébergement gîte ou camping.

Effectif :

- Le nombre de places est limité à 5 pour un module efficace.
- Inscrivez-vous au plus tôt.